

« Le cimetière, qui est actuellement derrière le clocher, est extrêmement étroit et le terrain qui domine le sanctuaire rend ledit chœur si humide que les murs en sont entièrement pourris et rend le maître-autel si humide que les nappes et ornements se pourrissent, pour remédier à tous ces inconvénients, on vous demande très humblement de faire enlever toute la terre qui rend le sanctuaire si humide, en la criblant et enterrant les ossements dans la décence qui convient. Mais comme ledit emplacement du cimetière est si étroit qu'il ne peut suffire pour enterrer, n'ayant qu'une très petite espace et que les habitants et marguilliers sont dans le dessein d'agrandir le sanctuaire, ce qui rétrécira encore plus le cimetière, c'est pourquoi ils vous supplient de permettre qu'on prenne suffisamment de terrain dans une terre qui appartient à la cure et qui est située à côté de l'église ou dans une place devant ladite église et les suppliants prieront Dieu pour la conservation de Votre Grandeur. »

Cinq notables avaient signé cette requête, c'étaient Étienne Gobier, luminier; Jean Grizonnet, Martin Garel, fabricien, Jacques Charreton, Antoine Poulard.

Un mot (2), en date du 2 avril 1760, de M. Delagoutte, vicaire général, la retournait au curé pour avoir son consentement, que M. Parisis s'empressait de donner en ces termes :

« Je consens au contenu de la présente requête et supplie Sa Grandeur de vouloir l'appointer incessamment. »

Quelques jours après, Mgr de Montazet octroyait la

---

(2) « Soit la présente communiquée à M. le curé d'Essertines pour consentir ou contredire le contenu d'icelle et ensuite être par nous statué ce qu'il appartiendra; à Lyon ce 2 avril 1760. »